

« POUR LES AVEUGLES
PAR LES AVEUGLES »

BULLETIN MENSUEL
de
**L'UNION DES AVEUGLES
DE GUERRE**

Reconnue d'utilité publique par décret du 9 avril 1921

et

**Journal des Soldats Blessés
aux Yeux**



SOMMAIRE

Nos Pensions. — Notre Assemblée Générale. — « La Dette ».

Informations

Nos Maisons de Repos. — Prêts consentis par l'Office National des Mutilés. — La Confédération et les Pupilles de la Nation. — Une distinction honorifique.

Bibliographie

« Le Livre de l'Aveugle ».

Tribune Libre

Lettre des camarades Hourcade, Eiselé, Malingre.

Chronique de l'U. A. G.

Caisse Fraternelle. — Entre nous. — Cotisations. — Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 30 Janvier 1932. — Procès-verbal de l'Assemblée Générale de la Section Régionale de Bordeaux du 21 Février. — Procès-verbal de la Section Départementale de la Haute-Garonne du 7 Février. — Procès-verbal de la réunion du Comité de la Section Régionale de l'Est du 13 Février. — Avis divers. — Liste des donateurs.

Administration :

Siège de l'U. A. G., 25, rue Ballu, PARIS (9^e)

Téléph. : TRINITÉ 85-83 — Chèque Postal : 160-31

210
606

PRÉSIDENT D'HONNEUR
de l'Union des Aveugles de Guerre

MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

COMITÉ DE PATRONAGE

M. BARTHOU, Ministre de la Justice;
M. le colonel FABRY, ancien ministre des Colonies;
M. BRIEUX, de l'Académie Française, président honoraire;
M. le général BALFOURIER;
M. BRISAC, préfet;
M. J. RIDGELY CARTER;
M. Paul DE CASSAGNAC, ancien député;
M. Maurice DONNAY, de l'Académie Française;
M. DUCO, médecin-inspecteur;
M. FRIBOURG, député;
Miss Alice GETTY;
M. Justin GODART, ancien ministre;
Miss Grace HARPER;
Miss Winifred HOLT;
Mme Léopold KAHN;
M. KRUG;
M. LUGOL, sénateur;
Mme la maréchale MAUNOURY;
M. Samuel MILBANK;
M. le docteur MORAX;
M. MEYER, conseiller d'Etat;
M. Henry PATÉ, député;
M. Pierre RAMEIL, député;
M^e HENRI-ROBERT, de l'Académie Française, ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats;
M. le général SAINTE-CLAIRE-DEVILLE;
M. VALLERV-RADOT;
M. Constant VERLOT, député;
M. le professeur WALTHER, membre de l'Académie de Médecine.

NOS PENSIONS

Aujourd'hui 15 mars, au moment du renvoi des épreuves du Bulletin à l'impression, nous sommes heureux de communiquer à nos camarades des nouvelles suivantes :

La Chambre des députés, dans sa seconde séance du 13 mars dernier, a renvoyé à nouveau à la Commission des Finances le chapitre 24 concernant les allocations aux grands invalides.

Ce fut notre Président Scapini qui, après une chaleureuse intervention d'Henry-Haye, obtint par ses arguments précis une nouvelle étude du chapitre par la Commission. A ce moment, il demanda la création d'une allocation spéciale pour privation de liberté et la Chambre, dans sa séance du 14 mars, vota une augmentation de l'allocation 5 bis, avec cependant création d'un carnet spécial pour accorder cette allocation aux Aveugles de guerre et une certaine catégorie de grands invalides.

Cette indemnité, qui a été fixée à 1.000 francs avec jouissance du 1^{er} juillet 1932, marque la catégorisation que nous souhaitons et pour la création de laquelle, malgré une période difficile, nous avons apporté tous nos efforts.

Nous pensons que le Sénat acceptera la manière de voir de la Chambre et votera à son tour cette légère amélioration.

Le temps nous manque pour commenter, comme il convient, cette question importante que nous traiterons plus longuement dans un prochain Bulletin, mais nous tenons dès maintenant à rendre hommage à la ténacité de notre Président et à remercier particulièrement notre camarade Henry-Haye, député de Seine-et-Oise, pour la grande amitié qu'il n'a cessé de nous montrer au cours des derniers débats de la Chambre des Députés.

H. A.

Notre Assemblée Générale

Nous rappelons à nos camarades que notre Assemblée générale aura lieu, cette année, le dimanche 3 avril. Cette date, déjà bien proche, a été fixée afin d'ouvrir nos travaux à un moment le plus éloigné possible de la période électorale.

Les convocations, ainsi que les renseignements concernant les heures et lieux de réunion, ont été adressées à nos camarades en même temps que le bulletin de vote qui a été établi par tirage au sort à la séance du Conseil d'administration du 20 février dernier.

Nous vous donnons ci-après la liste des candidats au renouvellement partiel du Conseil d'administration :

Amblard, Brusson, Cabasson, Leveau, Mulsant, Izaac, Malingre, iSéguy, Bloncourt, Mauger, L'Evesque, Mathieu, Roy (Georges), Evrat, Céré-Labourdette, Malgat, Favret.



« LA DETTE »

Le tirage des Séries C et D des billets de « La Dette » a eu lieu, le 26 février dernier, dans le grand salon de la Banque de France, et la grande presse a informé le public de cet événement.

La liste des numéros gagnants a été de suite publiée et, parmi les billets placés par l'U.A.G., nous avons déjà relevé quatre numéros gagnant chacun une automobile. Cependant, pour ces deux séries, l'effort de l'Union a été moindre que celui fourni par les deux premières, et nous pensons que devant les résultats plus que satisfaisants de la souscription « La Dette », nos camarades auront à cœur de contribuer le plus largement possible au placement des billets des séries suivantes afin d'en assurer le plein succès.

Que nos camarades n'hésitent pas à faire connaître « La Dette » aux personnes qui les entourent, aux personnalités officielles de leur ville ou de leur commune et qu'ils les mettent bien en garde contre des propagandes similaires propres à établir une confusion dans leur esprit.

H. A.

NOTES ET INFORMATIONS

Nos Maisons de Repos

Notre dernier Bulletin contenait un questionnaire que les camarades, désireux de faire un séjour dans nos stations de repos, devaient remplir.

Ces feuilles de demandes nous arrivent dès maintenant et nous indiquons que la répartition des locations à attribuer se fera le 21 mars.

Rappelons qu'il y a encore quelques places à prendre pour Sainte-Maxime, en avril, mai et juin.

Nous portons à la connaissance de nos camarades les renseignements suivants que l'Office National des Mutilés et Réformés nous a communiqués au sujet des prêts qu'il consent aux mutilés :

Office National des Mutilés et Réformés de la Guerre et Anciens Combattants

Ses Prêts d'honneur - Ses Prêts professionnels - Ses Prêts agricoles

1. — Prêts d'honneur.

Qu'est-ce que le Prêt d'honneur ?

C'est une avance consentie par l'Office National des Mutilés ou ses Comités départementaux pour permettre l'achat d'outillage et de matières premières et faciliter ainsi l'établissement individuel des pensionnés de guerre ou anciens combattants (mutilés ou veuves). En aucun cas, il ne peut être attribué d'avance pour débits de boissons.

Qui peut y prétendre ?

Tout pensionné rééduqué, c'est-à-dire ayant été contraint, par ses infirmités, de faire l'apprentissage d'un nouveau métier dans un centre de rééducation ou chez un patron ;

Ou réadapté, c'est-à-dire ayant repris son ancien métier dans une école, chez un patron ou grâce à des efforts personnels, malgré la gêne entraînée par son infirmité.

Quelles sont les garanties exigées ?

L'honorabilité du postulant,

Des connaissances professionnelles suffisantes.

Quel est le montant du prêt ?

4.000 francs au maximum pour les avances consenties par l'Office National des Mutilés ;

2.000 francs au maximum pour les prêts accordés par le Comité Départemental des Mutilés, à titre de secours remboursable.

A quel taux et pour combien de temps ?

Au taux annuel de 1 %. La durée de remboursement est proportionnelle au montant du prêt. Un tableau d'amortissement, établi par l'établissement prêteur, est adressé à chaque emprunteur.

A qui la demande doit-elle être adressée ?

Au préfet, président du Comité départemental des Mutilés du département de la résidence habituelle.

Comment est payé le prêt ?

Directement au bénéficiaire, après signature d'un contrat préparé par l'établissement prêteur.

Comment s'effectue le remboursement ?

Par mandat-carte au nom de l'agent comptable de l'Office National, aux dates fixées par le tableau d'amortissement.

Quelles sont les obligations de l'emprunteur ?

Le bénéficiaire d'un prêt d'honneur est tenu de l'utiliser pour son établissement, conformément aux indications fournies lors de la demande.

Tout changement d'affectation doit être autorisé par l'Office. En cas de non emploi ou de mauvais emploi, l'Office est en droit d'exiger le remboursement immédiat de la totalité de la somme avancée.

*Prêts spéciaux en faveur des pensionnés
ou anciens combattants agriculteurs.*

Tout pensionné de guerre ou ancien combattant qui obtient un prêt à long terme d'une Caisse de Crédit agricole ou de Crédit Immobilier pour l'achat d'une petite propriété rurale (loi du 5 août 1920), peut solliciter de l'Office National, dans les formes ci-dessus, une avance pour couvrir les frais de réalisation du prêt agricole.

Le maximum de cette avance est fixé à 1.500 francs.

Les prêts de cette catégorie sont accordés exclusivement par l'Office National.

II. — *Prêts professionnels.*

Quel est leur objet ?

Aider les pensionnés de guerre et les anciens combattants à faire face à leurs besoins professionnels.

Qui peut y prétendre ?

Tout pensionné de guerre déjà établi comme artisan, petit commerçant, industriel ou agriculteur.

Quelles sont les garanties exigées ?

L'honorabilité du postulant.

Des connaissances professionnelles suffisantes et, éventuellement, des garanties réelles ou personnelles (hypothèque, nantissement, caution, police d'assurance-vie, etc.).

Aucune condition de rééducation ou de réadaptation n'est requise.

Quel est le montant du prêt ?

Maximum normal : 6.000 francs avec garanties facultatives à la charge de l'Office National.

Maximum exceptionnel : 10.000 francs avec garanties obligatoires à la charge de l'emprunteur.

A quel taux et pour combien de temps ?

Au taux annuel de 3 %.

Remboursement par fractions égales dans un délai maximum de dix ans.

Un tableau d'amortissement, établi par l'Office National, indique à chaque emprunteur la date d'échéance et le montant de chaque annuité.

A qui la demande doit-elle être adressée ?

Au préfet, président du Comité départemental des Mutilés du département de la résidence habituelle.

Comment est payé le prêt ?

Directement au bénéficiaire, après signature d'un contrat préparé par l'Office et, s'il y a lieu, la prise de garanties réelles ou personnelles.

Comment s'effectue le remboursement ?

Par mandat-carte au nom de l'agent comptable de l'Office National, aux dates fixées par le tableau d'amortissement.

Quelles sont les obligations de l'emprunteur ?

Le bénéficiaire d'un prêt est tenu de l'utiliser conformément aux indications fournies lors de la demande.

En cas de non emploi ou de mauvais emploi, l'Office est en droit

d'exiger le remboursement immédiat de la totalité de la somme avancée ou la réalisation du gage.

N. B. — Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à M. le Préfet, Président du Comité départemental des Mutilés.

(A suivre.)

La Confédération et les Pupilles de la Nation

Nous reproduisons ci-dessous un communiqué de la Confédération concernant les Pupilles de la Nation :

Le Bureau de la Confédération Nationale des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre, assisté de deux membres anciens combattants du Conseil Supérieur des Pupilles de la Nation, a été reçu par M. Mario Roustan, ministre de l'Instruction publique.

La Délégation a vivement insisté auprès du ministre pour que le projet de loi sur la représentation des victimes de guerre et des anciens combattants dans les Offices et celui concernant la reconnaissance du titre des pupilles de la Nation aux enfants d'invalides soient déposés et défendus par le Gouvernement.

M. Mario Roustan, après avoir rappelé ses récentes déclarations au Conseil Supérieur des Pupilles assura la délégation de son cordial appui pour la réalisation de vœux n'entraînant aucune répercussion budgétaire.

Une distinction honorifique

Nous apprenons avec plaisir que la Société d'Encouragement au Progrès a décerné un diplôme d'honneur et une médaille de bronze à notre camarade Mauger (Gaston), auquel nous adressons toutes nos félicitations.

Voici la flatteuse distinction dont il a été l'objet : « Mauger (Gaston-Louis-Désiré), masseur à Paris, Aveugle de guerre, Chevalier de la Légion d'honneur, Médaille militaire. Malgré sa cécité, membre de la Société Linnéenne de la Seine Maritime, dont il fut en 1913 l'un des fondateurs, membre de la Société des Naturalistes Parisiens et de la Société Géologique de Normandie, il n'a pas cessé de poursuivre ses études et ses recherches sur les sciences naturelles. »

BIBLIOGRAPHIE

Le « Livre de l'Aveugle »

16, Rue Laugier, Paris (17^e)

« Le Livre de l'Aveugle » nous communique la liste suivante des livres transcrits en Braille. Des prêts ou des échanges peuvent être effectués. S'adresser au « Livre de l'Aveugle », 16, rue Laugier, Paris.

La Vie des Fourmies : Maeterlinck.

D'où vient le pétrole : Houllévigen.

La Mort : Maeterlinck.

L'Agonie : Jean Lombard.

Leningrad : G. Meyer.

Napoléon III : Aubry.

A propos des statuts de la viticulture : Roger.

Une aimable galéjade ministérielle : Jean Lagrave.

Figures byzantines : Ch. Diehl.

Morceaux choisis : Balzac.

Dettes et réparations : Léon Blum.

Cours complémentaires français et géographie : Eberlé, Henriette Sidenier.

Chimie agricole : Chancrou.

Grammaire latine : Maquel et Roger.

Les principes de la physique : Norman-Rob. Campbell.

Carmen : Prosper Mérimée.

Devoirs d'humanité : Goffaux.

Le wagon des fumeurs : Curnousky-Bienstock.

Tartarin de Tarascon : Alphonse Daudet.

Arithmétique, cl. de 6 et de 5 : A.-E. Cartau.

Le catéchisme des Incroyants, tomes I, II : A.-D. Sertillanges.

TRIBUNE LIBRE

Lettre d'Hourcade

Messieurs et chers Camarades,

Tous les ans, l'Assemblée générale est saisie de multiples questions. On improvise des solutions très hâtives, et on se sépare pour tout une année, pendant laquelle la plupart de nous se sentent très éloignés et se morfondent parce que la cécité nous impose beaucoup trop de loisirs forcés, ne sachant comment occuper l'esprit.

Si on voulait bien, par un « bulletin spécialement approprié », nous faire connaître les questions à étudier, au fur et à mesure qu'elles se présentent, nous fournir les éléments d'appréciation, nous associer en somme plus réellement à la vie du groupement, de nombreux camarades seraient heureux de collaborer, par correspondance, à des réalisations de plus en plus heureuses.

Il est regrettable qu'on ait toujours peur de dépenser pour améliorer nos relations.

Si on ne regardait pas autant à la dépense, un « Bulletin bien compris » serait le plus bienfaisant moyen d'action individuelle et collective. Ce serait un canal, par lequel circulerait, entre nous, une sève active, très vivifiante.

Un Bulletin comme je le conçois rendrait de meilleurs services que la plus belle maison de nos rêves, ceci sans vouloir les opposer l'un à l'autre.

Pour bien vivre, il faut autre chose que du matériel. C'est pourquoi j'ai l'honneur de soumettre une résolution à l'Assemblée générale, dont la réalisation apporterait les principaux avantages suivants :

- 1° Occupation d'esprit à nos loisirs forcés ;
- 2° Apport d'avis et d'idées plus nombreux et plus réfléchis, permettant de découvrir des possibilités qui ont pu échapper aux uns et apparaître à d'autres ;
- 3° Mieux se connaître, mieux s'estimer réciproquement, union et solidarité mieux comprises et, de ce fait, plus réelles ;

4° Faire de l'U.A.G. une Association plus démocratique que toutes autres, du fait des loisirs forcés que nous impose notre infirmité commune ;

5° Améliorer très sensiblement le « moral » de l'ensemble par le meilleur de chacun, transmis à tous.

Pour arriver à de tels résultats, vous estimerez avec moi qu'il vaut bien la peine de consentir les efforts nécessaires.

Il y aurait, certes, beaucoup à dire sur un sujet aussi important. Je ne vous présente que l'essentiel, comptant sur la bonne compréhension et le bon vouloir de tous.

Laissez-moi cependant concentrer toute ma pensée par une devise que je voudrais bien voir reproduire à tous les numéros du Bulletin de l'U.A.G., exprimée par les sept mots suivants : « Transmettre à tous le meilleur de chacun. »

Neuilly-Plaisance le 1^{er} mars 1932.

J. HOURCADE.

Proposition de résolution tendant à favoriser une collaboration de plus en plus générale par correspondance.

Considérant :

- 1° Que la cécité nous impose beaucoup de loisirs forcés ;
- 2° Que la vie et les travaux de l'U.A.G. doivent tenir une place de choix dans notre esprit pendant ces loisirs forcés ;
- 3° Que notre infirmité commune doit faire de l'U.A.G. une Association plus démocratique que les Associations des clairvoyants ;
- 4° Qu'en dehors des administrateurs, de nombreux camarades peuvent et doivent collaborer à la bonne marche du groupement par leur activité intellectuelle ;
- 5° Que par cette collaboration, on doit mieux se connaître et mieux s'estimer réciproquement ;
- 6° Qu'il est de plus en plus nécessaire que toutes les bonnes volontés se recherchent et s'unissent ;
- 7° Que les indifférents doivent être de moins en moins nombreux ;
- 8° Considérant enfin qu'un bon « moral » à plus de valeur que tout autre chose, et que ce moral peut être très amélioré en tenant compte des facteurs ci-dessus ;

L'Assemblée générale de 1932 demande :

1° Qu'un Bulletin spécialement approprié fasse connaître à tous les questions à étudier au fur et à mesure qu'elles se posent en fournissant tous les éléments d'appréciation désirables, pour que tous puissent s'associer de plus en plus à la vie et aux travaux du groupement, et y collaborer par correspondance ;

2° Qu'il soit inséré à ce « Bulletin » le plus possible de correspondances pour s'encourager, se documenter et se faire du bien mutuellement ;

3° Que des concours s'organisent entre nous par le Bulletin en question.

Lettre d'Eiselé

Nous recevons de notre camarade Eiselé la lettre suivante :

Mes chers Camarades,

A la veille de notre Assemblée générale du 3 avril prochain, à laquelle il est porté à l'ordre du jour : « Nouveau règlement des sections départementales », celui-ci, étant à mon point de vue tout à fait intéressant étant donné qu'il aura pour but de resserrer les liens qui nous unissent déjà, et aussi consolider les bases de notre bureau central. Mais ce qu'il serait très utile aussi, c'est que nos camarades de province qui se trouvent présentement isolés, s'organisent en sections départementales, interdépartementales ou régionales, car vous avouerez, mes chers camarades, qu'aujourd'hui plus que jamais, nous avons besoin de serrer les rangs. D'autre part, ces camarades ainsi groupés pourraient obtenir des autorités de leur département les avantages qu'ont déjà acquis ceux qui sont organisés au sein de ces sections et qui se résument ainsi :

1° Réduction dans les transports en commun de leur département ;

2° Possibilité de développer leurs légitimes revendications, les appuyer et renforcer votre organisation ;

3° Possibilité de se mettre directement en rapport avec les députés et sénateurs de leur département respectif. De ce fait, il en résulterait que le jour où il se trouverait à la Chambre des Députés une proposition nous concernant, ceux-ci seraient immédiatement au courant et, par conséquent, pourraient prendre la défense de la proposition déposée.

Mes chers camarades, si je me permets de vous donner ces quelques conseils, c'est que moi-même je suis membre d'une section départementale et j'ai pu constater le progrès et les améliorations de notre sort.

Quant à la constitution de vos groupements, je suis persuadé que c'est une chose tout à fait facile, d'autant plus que dans chaque département vous avez des camarades capables d'en prendre la direction. Et je suis à peu près sûr aussi, que le Bureau de Paris ne pourra être contre ce développement, puisqu'il aura pour avantage de donner plus de vie, plus de force et de poids à notre Union, vis-à-vis des pouvoirs publics.

Et surtout, mes chers camarades, n'oubliez pas non plus que nous sommes des Aveugles de guerre et blessés sur le champ de bataille et que, par conséquent, nous ne devons en aucun cas nous grouper ou affilier à d'autre Société similaire qui, pour la circonstance, ont l'air de nous accepter à bras ouverts et qui, en principe, ne se servent de nous que pour leur servir de pavillon.

Jean EISELÉ,
10, rue Joseph-Delattre, à Rouen.

Lettre de Malingre

Nous vous communiquons ci-après une lettre que nous recevons de notre camarade Malingre, de Lagny (Seine-et-Marne) :

Lagny, le 25 janvier 1932.

Mon cher Camarade,

Ayant fait partie de l'Association des mutilés des yeux et ayant été membre du Bureau de la section de Seine-et-Marne, je crois pouvoir affirmer que les camarades Aveugles qui sont membres actifs de cette Association ne sont pas de mauvais camarades et qu'ils ne se doutent pas du tort qu'ils font à l'U.A.G. ; car ils ignorent ce qui se passe derrière la coulisse, car il faut bien avouer que les Aveugles de guerre qui font partie des mutilés des yeux servent de porte-fanions à ces derniers et les aident involontairement à faire une propagande qui porte un très grand préjudice à notre Union et de plus il faut faire

savoir à nos camarades que la grande partie des mutilés des yeux sont jaloux de nous à cause de notre pension et de cela j'en ai la preuve.

Une nouvelle Association est en formation sous le nom de Fédération des Aveugles de guerre, des blessés et malades des yeux et nos camarades doivent être mis en garde contre les avances qui pourraient leur être faites par cette nouvelle Association.

Croyez, mon cher camarade, que je suis tout dévoué à l'U.A.G. et je vous prie de bien vouloir agréer mes sentiments très cordiaux.

H. MALINGRE.



Chronique de l'U. A. G.

Caisse Fraternelle

Notre Caisse Fraternelle a distribué, entre le 1^{er} et le 29 février 1932, une somme de 12.600 francs, se répartissant comme suit :

Allocations naissances	900
Allocations veuves, enfants et couronnes.....	9.900
Secours	2.700

Il y a lieu d'ajouter, à ces 12.600 francs, une somme de 55.800 pour prêts de maisons familiales et pour prêts exceptionnels.

La Commission de Caisse Fraternelle a eu à examiner 12 demandes de secours, dont 3 n'ont donné lieu, pour motifs divers, à aucune attribution.

ENTRE NOUS

Naissances

Notre camarade et Mme Guevello (Jean), de Pontivy (Morbihan), nous font part de la naissance de leur deuxième enfant, Raymond, né le 26 janvier.

Notre camarade et Mme Chatonnier (Numa), de Frichemesnil par Clères (Seine-Inférieure), nous font part de la naissance de leur troisième enfant, Yvette, née le 27 janvier 1932.

Notre camarade et Mme Brunon (Victor), de Lozenghem par Marles-les-Mines (Pas-de-Calais), nous font part de la naissance de leur huitième enfant, Yvette, née le 25 janvier 1932.

Notre camarade et Mme Galis (Jean), de Tonneins (Lot-et-Garonne), nous font part de la naissance de leur troisième enfant, Jean, né le 29 janvier 1932.

Notre camarade et Mme Boucq, d'Antogny (Indre-et-Loire), nous

font part de la naissance de leurs filles, Madeleine et Suzanne, nées le 6 février 1932.

Notre camarade et Mme Ogé, de Casablanca, nous font part de la naissance de leur fille Antoinette, née le 15 février 1932.

Notre camarade et Mme Bernard, de Cissac (Gironde), nous font part de la naissance de leur deuxième enfant, Robert, né le 24 janvier 1932.

Notre camarade et Mme Miremont, d'Urt (Basses-Pyrénées), nous font part de la naissance de leur quatrième enfant, Jacqueline, née le 20 février.

Notre camarade et Mme Célestin Berrié, de Castelsarrasin (Tarn-et-Garonne), nous font part de la naissance de leur quatrième enfant, Christian, né le 20 février 1932.

Notre camarade et Mme Léon Lenglaré, de Douvrin (Pas-de-Calais), nous font part de la naissance de leur quatrième enfant, Jean, né le 19 février.

Nous adressons nos sincères félicitations aux heureux parents et nos vœux de prospérité aux bébés.

Mariages

Notre camarade Amblard (Henri), secrétaire général de l'U.A.G., nous fait part de son mariage avec Mlle Eva Garrido, célébré le 27 février 1932.

Nous adressons aux jeunes époux nos plus sincères vœux de bonheur.

Décès

Nous apprenons le décès de :

Notre camarade Aragon (Léon), de Nory-Chevrières (Ardennes), décédé le 16 février 1932. Né le 21 octobre 1889, Aragon était sergent au 347^e d'infanterie et fut blessé, le 8 juin 1916, à Douaumont. Réformé à 190 %, articles 10 et 12 pour cécité et trépanation, il était chevalier de la Légion d'honneur et titulaire de la Médaille militaire.

De notre camarade Collange (Antoine), de Saint-Genès-la-Tou-

rette (Pas-de-Calais), décédé le 16 février 1932, dans sa quarantième année. Caporal au 9^e zouaves, notre camarade fut blessé à Saily-Sal-lisel (Somme), le 17 novembre 1916, et réformé à 100 % avec bénéfice de l'article 10. Chevalier de la Légion d'honneur et titulaire de la Médaille militaire, il laisse une veuve et un enfant.

De notre camarade Renaudot (Clément), de Paris, 2, rue Frédéric-Schneider, décédé le 24 février 1932. Né le 18 septembre 1881, à Rioz (Haute-Savoie), Renaudot était adjudant-chef au 42^e régiment d'infanterie. Il fut blessé le 2 novembre 1914, à Virigray (Aisne), et réformé à 100 %, article 10, pour cécité complète. Chevalier de la Légion d'honneur et titulaire de la Médaille militaire, il laisse une veuve et trois enfants.

De la fille de notre camarade Deboulet, d'Auxelles-Haut (Haut-Rhin), décédée le 2 janvier 1932, à l'âge de vingt mois.

Du fils de notre camarade Joseph (Edouard), d'Alençon (Orne), décédé le 16 janvier 1932, à l'âge de onze ans.

De la mère de notre camarade Frapsauce, de Lorient (Morbihan), décédée le 3 février 1932, à l'âge de soixante-trois ans.

De la mère de notre camarade Reynes, de Toulouse, décédée le 4 janvier 1932.

Du père de notre camarade Lecaudey, d'Urville-sur-Mer, décédé le 3 février, à l'âge de soixante-dix ans.

Du père de notre camarade Villefayot, de Versailles (Seine-et-Oise), décédé le 27 février 1932, à l'âge de soixante et onze ans.

Nous adressons aux parents nos plus vives condoléances.

Cotisations volontaires

Nous sommes heureux d'adresser ici nos sincères remerciements à nos camarades qui, malgré le rachat antérieur de leur cotisation, ont tenu, néanmoins, à effectuer un nouveau versement :

Hannequin, 10 fr. — Lucas (E.), 10 fr. — Coublucq, 15 fr. — Laurent (E.), 10 fr. — Letellier, 10 fr. — Quittanson, 5 fr. — Raphel, 5 fr. — Thévenin, 10 fr. — Guéry (A.), 10 fr. — Barbier (G.), 10 fr. — Gréard, 5 fr. — Daurios, 5 fr. — Devèze, 10 fr. — Tourrès (S.), 10 fr. — Carpentier (M.), 10 fr. — Veillard, 10 fr.

Cotisations pour l'année 1932

Pichenot, Arnoux, Vendeville, Moricel, Veyret, Daubersy, Castel (H.), Castrec, Ferezou, Doré, Branger, Royneau, Chezeaud, Crozon, Alquié (G.), Cizeron, Malgat, Dunand, Berigaud, Denis, Viriot, Margault, Raffestin, Bugnet, Raynal, Gohiec, Malgat, Harrivelle, Garrec, Kerneis, Le Gentil, Feuilleul, Alison, Guenivet, Mulsant (rachat), Néel, Lucas (G.), Le Hétet, Boutaric, Lardière, Revol, Buy, Rosso, Leriche, Charrière (J.), Nicolas (A.), Lajous, Souty, Bouchépillon, Aucaigne, Le Teuff, Coat, Venier, Moley, Fauchier, Foubet, Brechon, Michel (A.), Bellevenue, Peigné, Garcelon, Valdant, Lamerand, Legrand (E.), Boulesteix, Beaudufe, Domanger, Broussandier, Malessard, Drion (L.), Le Serrec, Alloï, Chambert, Coué, Giloux, Grenet, Baron (J.), Gudefin, Viguier, Feuillet, Leger (L.), Villette, Cochet, Porcheron, Culot, Giquel, Dubois (A.), Lallemand (J.), Barbette (S.), Michel (E.), Viard-Gaudin, Ramadour, Luc (Julien), Houdré, Basile, Moulin, Roillet, Baron (J.), Gesta, Berthet, Lavaur, Roussigné, Feutré, Lequenne, Potdevin, Lemaître, Lennoz, Briel, Capitaine, Louesdon, Hayotte, Boulanger, Bondon, Collange, Chanson, Cochereau, Delorme, Bouzit, Isnardy, Chaumérac, Emo, Laurent (E.), Grossemy, Renaudot, Godin, Jeames, Declercq, Renauld, Maison, Leblond (A.), Torrebore, Galis, Finance, Goudailler, Lambert (P.), Dubos, Clavel, Gustin, Lais, Raphel, Lacroix, Corrèger, Guesnier, Vidry, Bordier, Quittanson (Théodule), Mautmont, Barbier (J.-M.), Faustch, Crinquand, Acart, Charrier (M.), Guignon, Vernet (M.), Arzagot, Daridan, Bazas, Dupuy (M.), Rosant, Dunié, Caillaux, Prévost (A.), Hadot, Courtemanche, Sauvage, Coudrai, Maslin, Gerbelli, Morizet, Cayrel, Veillet, Guinet, Mercier, Sarret, Le Sin, Favereau, Rateau, Motte, Barde, Valladeau (P.), Djouama, Pluchot, François (M.), Crépin, Ruffenach, Bloch, Jahan, Dahout, Munch, Courtecuisse, Brioul, Liabeuf, Chauvel, Mauger, Chaillou, Belleret, Eugène (P.), Gaconnier, Charpentier, Hautier, Paget (rachat), Baudrand, Laurent (F.), Boudault, Rubin, Gauchet, Perrais, Michelet, Erouart, Sicard, Delage, Allais, Poteney, Le Beuvant, Baudoin, Valade, Parvillers, Picaud, Moreau, Vin, Guenet, Junqua, Petitdidier, Thevenin, Guery (A.), Barbier (G.), Labbé, Chaplain, Badel, Magnin, Matinaud, Tramoy, Cagnard, Faure, Coulaud, Juhel, Laurent (T.), Duffaut, Pisson, Pera (A.), Affre, Bayol, Bertau, Deniel, Depeige, Chautard, Souverain (rachat), Drion (G.), Livet, Clavier, Corbel, Menuet, Gentil, Julie, Darnis, Hugueny,

Butel, Verrier, Greard, Dauries, Roubaud, Ecal, Detoc, Grimaldi, Molinier (A.), Bouton, Dubost (P.), Marteau, Arnould (A.), Vialatoux, Vandelin, Boucher (R.), Cloerec, Tourrès (S.), Cluzeau, Breval, Chanut, Ranbeau, Olivier (H.), Bouisson (D.), Nottin, Veillard, Moteau, Cabrillac, Dupont (J.), Quidor.

Procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 30 Janvier 1932

La séance est ouverte à 14 h. 30, sous la présidence de Lauté.

Sont présents :

Amblard, Favret, Lauté, Leveau, L'Evesque, Bertrand, Bois, Conan, Courteix, Fauvel, Guillam, Izaac, Laffargue, Lagarde, Malgat, Muller, Nicolai, Noireaux.

M. le baron de Traversay, président du Comité d'Action.

M. Oscar Bloch, trésorier adjoint.

Les camarades : Brusson, président de la Régionale de Bordeaux ; Bailly, Briant, Cohn, Delafosse, Evrat, Gudefin, Hennebicq, Hourcade, Mathieu, Mauger, Nicolai (Pierre), Pinasseau, Rochelet, Rousseau, Saillot, Vaxelaire.

Excusés : Bardoux, Cabasson, Arnault, Antoine, Derunder, Grillet, Petitjean, Robert (Maurice), Roy (Georges), Satgé, Scapini.

Ont donné leurs pouvoirs :

Au Président : Arnault.

Au Secrétaire général : Bardoux.

A Favret : Cabasson, Grillet.

A Leveau : Robert (Maurice), Roy (Georges).

A Bloncourt : Satgé.

A Noireaux : Antoine, Derunder.

1° Procès-verbal de la séance du 19 décembre 1931.

Adopté à l'unanimité.

2° Situation financière de décembre 1931.

Adoptée à l'unanimité.

3° Rapport moral. Le secrétaire général donne des explications complémentaires sur les dernières démarches faites par le Bureau au sujet des pensions. Fauvel demande qu'un petit communiqué soit fait aux administrateurs, indiquant ce qui a été fait et ce qu'il est possible

ou non de faire en exécution des vues de l'assemblée de 1931. Après une discussion générale sur l'application de l'article 10 et la nécessité de faire reconnaître les besoins spéciaux des Aveugles de guerre, une motion ainsi conçue est déposée par Laffargue :

« Le Conseil d'administration de l'Union des Aveugles de guerre, considérant :

« 1° Que l'attribution de l'article 10 a été faussée par le ministère des Pensions ;

« 2° Que les promesses faites par le ministère des Pensions pour la création d'une allocation spéciale aux Aveugles de guerre ne se sont pas encore réalisées ;

« Donne mandat formel à son Bureau d'entreprendre toutes démarches, tant auprès du Président du Conseil, des Commissions des finances de la Chambre des Députés et du Sénat, qu'auprès du public par la voie de la presse et d'affiches, pour les éclairer sur les iniquités résultant de l'application de l'article 10. »

Cette motion est adoptée à l'unanimité.

Le rapport moral, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

4° Examen du rapport financier. A une question posée par Arnault sur la nature de certains titres de notre portefeuille, que nos statuts ne nous autorisent pas à posséder, le trésorier répond que ces titres provenant de legs seront vendus au mieux de nos intérêts. Guillam demande si l'on doit attendre un moment propice pour faire cette opération ou si nous sommes tenus à nous en débarrasser immédiatement. Des renseignements officiels seront demandés.

Fauvel dépose la motion suivante : « Le Conseil fait confiance au Bureau et à la Commission des Finances pour examiner la situation du portefeuille et prendre toutes mesures utiles à cet égard. »

Elle est adoptée à l'unanimité.

Après une observation de Guillam sur la forme, le rapport financier mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

5° Affaire Curbières. Le Conseil ayant pris connaissance des conclusions déposées par la Commission nommée pour enquêter sur cette affaire, considérant que les statuts ne prévoient que le blâme et la radiation, admet cependant la radiation temporaire du camarade Curbières lui permettant de faire des excuses ou d'apporter des explications d'ici l'Assemblée générale.

Cette décision est adoptée à l'unanimité, moins une voix : Fauvel, partisan de la radiation immédiate.

6° Les Commissions préparatoires de l'Assemblée générale de 1932 sont ainsi fixées :

Première Commission : Pensions. Rapporteur : Favret.

Deuxième Commission : Services intérieurs. Rapporteur : Amblard.

Troisième Commission : Action sociale. Rapporteur : Lauté.

Quatrième Commission : Budget. Rapporteur : Nicolaï.

Cinquième Commission : Questions diverses. Rapporteur : Leveau.

7° Examen du budget. Leveau demande que les indemnités attribuées aux délégués des sections ne soient payées que si la section représentée a produit son rapport moral et son compte-rendu financier.

Le budget de 1932, voté par l'Assemblée générale dernière, est présenté au Conseil en vue d'y apporter quelques modifications. Le Bureau demande un relèvement de crédit :

1° Au chapitre Caisse Fraternelle, afin d'augmenter de 100 francs l'allocation donnée aux enfants de moins de 18 ans, au moment du décès de leur père ;

2° Un relèvement de 25.000 francs pour nos maisons de Franceville, afin de faire exécuter des travaux d'assainissement indispensables. Le secrétaire général fait remarquer que la rubrique : cotisations aux Fédérations F.I.D.A.C. et C.I.A.M.A.C. a été réservée, et expose le point de vue du Bureau qui estime que l'action de la C.I.A.M.A.C. est incompatible avec celle de l'U.A.G. et qui, sans constituer une désapprobation ou une critique quelconque de l'action de cette Fédération, propose au Conseil la démission de l'Union de la C.I.A.M.A.C.

La même proposition est faite vis-à-vis de la F.I.D.A.C.

Fauvel et Bois combattent cette proposition, soutenant que l'Union doit rester dans ces Fédérations pour y faire entendre sa voix. La proposition du Bureau, mise aux voix, par appel nominal, est adoptée par 18 voix : Amblard, Arnault, Bardoux, Bertrand, Cabasson, Conan, Courteix, Favret, Guillam, Laffargue, Lagarde, Lauté, Leveau, L'Evesque, Malgat, Muller, Nicolaï, Noireaux.

Trois camarades ont voté contre : Antoine, Bois, Fauvel.

Une abstention : Izaac.

Derunder et Satgé ont adopté le budget qui ne prévoit pas de cotisation F.I.D.A.C. et C.I.A.M.A.C.

Bloncourt, Grillet, Petitjean, Robert (Maurice), Roy (Georges) et Scapini n'ont pas donné leur avis.

Sur proposition de Fauvel, les membres du Conseil d'administration

présents à la séance, prennent l'engagement suivant : « Etant donné le caractère délicat de ces démissions, les membres du Conseil s'engagent à ne pas prendre part, au cas où elle interviendrait, à la discussion de cette question à l'Assemblée générale. »

Le budget, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Une proposition de Bloncourt, tendant à attribuer une subvention de 500 francs au profit de la Régionale de Strasbourg, est repoussée. Ont voté pour : Fauvel, Petitjean et Satgé.

Questions diverses. Lecture est donnée des demandes d'adhésion de :

Bouzit (Belgacem Ben Ali), 19, Allée des Coteaux, Clamart (Seine). 110 %, articles 10 et 12, titre définitif. Carte du Combattant.

Campet (André), quartier Saint-Léger, Draguignan (Var). 100 %, article 10, titre définitif. Carte du Combattant.

Lais (Eugène), 14, rue Daru, Paris. 100 %, article 10, titre définitif. Carte du Combattant.

Roufflé (Ernest), 10, rue de la Tour, Kœnigshoffen (Bas-Rhin). 200 %, articles 10 et 12, titre définitif. Carte du Combattant.

Ces camarades remplissant les conditions exigées sont admis en qualité de membres titulaires de l'U.A.G.

« Le Conseil d'administration de l'U.A.G., après avoir pris connaissance des dispositions testamentaires en date du 7 janvier 1932 de M. Demblanc (Dominique), de son vivant demeurant avenue des Ormes, à Montfermeil (Seine-et-Oise) et décédé le 7 janvier 1932, par lesquelles il lègue la moitié de ses biens (déposés en banque) aux Aveugles de Guerre, accepte à l'unanimité, sous bénéfice d'inventaire, ces dispositions testamentaires et donne tous pouvoirs à son trésorier pour l'encaisser au nom de ladite Société, prendre tous engagements et faire le nécessaire. »

« Après avoir pris connaissance des dispositions testamentaires en date du 10 avril 1923, de Mme Monteiro de Barros, née Bertha Sturm, de son vivant demeurant à Paris, 1, avenue de Camoëns, décédée à Lyon le 30 mars 1931, par lesquelles elle lègue aux soldats français Aveugles de la guerre de 1914, dix contos de reis, le Conseil d'administration de l'Union des Aveugles de Guerre, 25, rue Ballu, Paris, accepte à l'unanimité ces dispositions testamentaires et donne tous pouvoirs à son trésorier de l'encaisser au nom de ladite Société, prendre tous engagements et faire le nécessaire. »

Le Conseil prend ensuite les deux délibérations suivantes :

1° « Le Conseil d'administration autorise son trésorier à accepter le remboursement par M. Dormeuil, agent de change, au prix forfaitaire de 1.000 francs, du montant de la réserve, d'une part, ayant appartenu à M. Ransons dans la charge de M. Legrand et à lui en donner décharge. Il autorise également son trésorier à toucher le remboursement d'une Ville de Paris 1919 N° 696.180 comprise au certificat N° 55.225, et à accepter la reprise par la Ville de Paris de 122 obligations de la même émission, ainsi qu'à requérir la mise au nom de l'Association, de 63 obligations 4 % 1931. »

2° « Le Conseil d'administration ratifie la remise faite à M. Sargenton, agent de change à Paris, en vue de la vente de :

100 obligations, Maroc 4 % 1914, pour l'achat de 50 obligations Maroc 4 % 1930,

100 obligations Ville de Paris 5 % 1919, pour l'achat de 129 obligations Indochine 3 % 1909,

123 obligations Ville de Paris 5 % 1919, pour la souscription à 63 obligations Ville de Paris 4 % 1931,

15 actions jouissance Suez, pour l'achat de 50/ cinquièmes de parts civiles de la même Société. »

Le camarade Surin (Gilbert), ayant payé sa cotisation quelques jours après avoir été radié pour non paiement de cette dette, a été réintégré, le Conseil considérant que ce camarade s'était acquitté avant d'avoir eu connaissance de la sanction qui le frappait.

M. Bloch met le Conseil au courant des résultats déjà obtenus par le Comité « La Dette » et fait entrevoir de nouveaux profits pour l'Union. Le Conseil le remercie de son dévouement.

L'Union ayant été sollicitée de participer à la souscription pour l'érection d'un monument à Louis Antériou, le Conseil vote une somme de 100 francs en reconnaissance de la bienveillance que l'ancien ministre des Pensions eût pour les Aveugles de guerre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale de la Section Régionale de Bordeaux

L'Assemblée générale de la Section Régionale de Bordeaux a eu lieu le 21 février à 2 h. 30, « Maison du Combattant », rue Saint-Geniès, sous la présidence d'honneur du camarade Lauté, vice-président délégué de l'U.A.G.

Sont présents : Brusson, Magat, Bissierier, Lanuc, Michou, Almey, Bondon, Arnoux, Guilhem, Gatuing, Gouny, Lhopital, Valade, Monribot, Patissou, Ramadou, Arnoux, Cadot, Bidau, Marchand, Lajouane. Est également présent le camarade Izaac, Président d'honneur et membre du Conseil d'administration de l'U.A.G.

Excusés : Reulet, Dunié, Cabannot, Vandromme, Coublucq, Lardièrre, Martinet, Gauthier, Tauziat, Chariat, trésorier, démissionnaire.

Brusson prend la parole et souhaite la bienvenue à tous les camarades et particulièrement à Lauté et Izaac.

Lauté remercie les camarades de leur accueil et apporte le salut fraternel du Conseil d'administration de l'U.A.G. aux camarades de la section. Il dit sa joie de se retrouver avec Izaac, un des fondateurs de l'U.A.G. et cite son activité à la défense des intérêts communs.

Izaac remercie également les camarades de leur accueil, leur dit combien il faut rester unis et groupés, car dit-il, nous serons peut-être obligés de lutter pour défendre ce que nous avons si difficilement obtenu.

L'ordre du jour appelle le compte rendu financier de la section. 28 fr. 05. Adopté.

Lecture des nouveaux règlements des sections. Après explication, ceux-ci sont adoptés.

Les vœux suivants devant être présentés à l'Assemblée générale sont adoptés :

1° La Section Régionale de Bordeaux demande au Conseil d'administration de l'U.A.G. de poursuivre la demande de catégorisation des Aveugles de Guerre parmi les bénéficiaires de l'article 10, demande justifiée par le tableau de classement des blessures annexé à la loi des pensions du 31 mars 1919, les classant seuls « blessure de première classe ».

2° Demande à l'Assemblée générale de l'U.A.G. de n'adopter que les vœux présentés au nom et en faveur des Aveugles de guerre et non pour les bénéficiaires de l'article 10.

Que les démarches faites par le Bureau de l'U.A.G. auprès des pouvoirs publics, des Municipalités ou des intérêts privés, soient faites uniquement en faveur des Aveugles de guerre.

3° La Section Régionale de Bordeaux demande que la loi du 23 mars 1928 soit modifiée en vue de permettre aux veuves des Aveugles de guerre décédés des suites de maladie non imputables à la guerre de bénéficier des mêmes avantages que ceux accordés aux veuves par l'article 14 de la loi du 31 mars 1919;

4° La Section Régionale de Bordeaux demande que l'énucléation soit comptée comme défiguration, même s'il n'y a pas cicatrice.

Les rapports moral et financier de l'U.A.G. sont adoptés.

Lauté met les camarades au courant des questions recettes et dépenses.

Après certaines observations présentées par Almey sur les maisons de repos, il est pris note de ses observations, puis le projet de budget mis aux voix est adopté.

L'on passe au renouvellement des membres du Comité d'administration.

Sont élus : Brusson, président ; Almey, vice-président ; Magat, secrétaire ; Bissierier, Lanuc, Tauziat et Michou, membres du Comité. Brusson est nommé délégué du groupement auprès de l'U.A.G.

M. Charriat étant démissionnaire à la dernière heure, Mme Gouny est nommée trésorière et Mme Magat, commissaire aux comptes.

Brusson remercie les camarades et la séance est levée à 5 h. 45.

Un déjeuner amical avait, avant la réunion, réuni les camarades et leur famille dans un des salons du restaurant Romano, allées de Tourny.

Ce déjeuner, ainsi que la réunion, eut lieu dans un parfait accord de sentiments de camaraderie et de solidarité, le meilleur des réconforts moraux pour des hommes atteints et souffrant de la même blessure.

Pour le Bureau :

Le Président : J. BRUSSON

Procès-verbal de l'Assemblée Générale de la Départementale de la Haute-Garonne

L'Assemblée générale de la Section Départementale de la Haute-Garonne a eu lieu le dimanche 7 février 1932, à 9 h. 30 au Grand Café du Théâtre, 1, place du Capitole, à Toulouse, sous la présidence d'honneur du camarade Leveau, vice-président et délégué de l'U.A.G. accompagné du camarade L'Evesque, trésorier de l'U.A.G.

La séance est ouverte à 9 h. 30. Le camarade Calmès, président de la section, demande au camarade L'Evesque de procéder à l'appel des camarades.

Sont présents : Alibert, Alquier, Germain, Calmès, Curbières, Granet, Delmas, Dupuy, Fourment, Latrille, Laurent, Lenfant, Monnier, Mousty, Richou, Soubié.

Excusés : Lacambre, Reynès.

Le camarade Calmès remercie les camarades présents à la séance et présente les excuses de notre camarade Satgé et de notre commissaire aux comptes, Masson, qui se sont trouvés au dernier moment dans l'impossibilité d'assister à notre réunion.

Le camarade Leveau, prenant la parole, remercie la section du bon accueil qui lui est témoigné, et au nom des camarades du Conseil d'administration apporte leur salut fraternel.

Le camarade Calmès donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté à l'unanimité ; il donne lecture du compte rendu moral et financier qui est également adopté.

Ensuite, le président Calmès nous fait connaître la vitalité de la section qui, dans certaines manifestations locales, a toujours entretenu de bonnes relations avec des Associations d'anciens combattants de Toulouse, en particulier la Fédération des Mutilés de la Haute-Garonne, cette dernière a eu l'avantage de posséder à Toulouse la « Maison des Mutilés » et a bien voulu mettre à notre disposition une salle de réunions chaque fois que nous en avons manifesté le désir.

Le camarade Fourment nous fait un compte rendu sur le Comité des Fêtes, nous donne un exposé de l'activité de celui-ci et nous fait connaître l'aide matérielle et morale qu'il apporte aux anciens combattants.

Le camarade Calmès demande aux camarades qui n'ont pas envoyé leur bulletin de vote, de bien vouloir voter : Calmès, Lenfant, Mousty, Monnier, Fourment, le déposent.

Le camarade Fourment, avant le dépouillement du scrutin, demande

au camarade Leveau de bien vouloir nous faire connaître quelle est la situation de notre camarade Curbières. Leveau nous répond : « En « séance du 30 janvier 1932, le Conseil d'administration ayant pris « connaissance des conclusions déposées par la Commission nommée « pour enquêter sur cette affaire, considérant que les statuts ne pré- « voient que le blâme et la radiation, admet cependant la radiation « temporaire du camarade Curbières, lui permettant de faire des « excuses ou d'apporter des explications d'ici l'Assemblée générale. « Cette décision est adoptée à l'unanimité, moins une voix, Fauvel, « partisan de la radiation immédiate. »

Fourment trouve que la décision est trop brutale. Leveau conseille à Curbières, appuyé par Calmès et Richou, d'adresser des excuses. Curbières proteste et prétend n'avoir jamais mené une propagande contre l'U.A.G. et n'avoir jamais dit ce que lui reprochent les quatre camarades accusateurs.

Alibert dit qu'il connaît le camarade Curbières et le croit incapable de mener une propagande contre les administrateurs de l'U.A.G.

Curbières confirme les déclarations qu'il a déjà écrit au Conseil d'administration de l'U.A.G. et demande aux camarades présents de la Haute-Garonne s'ils l'ont entendu dire quoi que ce soit.

Calmès confirme ses dires.

Le camarade Mousty propose le vœu suivant :

Que le Conseil d'administration de l'U.A.G. revienne sur la sanction qu'il a prise à l'égard de Curbières, considérant que ce camarade a pu se trouver amené à prononcer involontairement des paroles malheureuses et tout en regrettant cet incident, affirme que le camarade jouit de l'estime de tous et demande sa réintégration.

Ce vœu est mis aux voix et est adopté à l'unanimité par la section de la Haute-Garonne.

Le nombre des administrateurs est de 5 et le nombre des camarades ayant posé leur candidature est de 4, dont voici les noms : Calmès, Delmas, Fourment, Monnier.

Ensuite le dépouillement se fait. Ont voté contre : Calmès, Delmas, Desjardins, Duplan, Dupuy, Fourment, Lajous, Latrille, Laurent, Lenfant, Mirouze, Monnier, Mousty, Pons, Richou, Soubié.

(Lachambre, Reynès, Alquier, Germain n'ont pas voté).

Alibert, Alquier, Louis, Campardon, Granet, Séguy, Vidal, Balansa.

Ont obtenu : Delmas 18 voix, Calmès 16 voix, Fourment 16 voix, Monnier 15 voix.

Nomination du Bureau. Sont élus : Président : Fourment. Vice-président : Calmès. Secrétaire : Monnier. Administrateur : Delmas.

Fourment remercie les camarades de la sympathie et de la confiance qu'ils n'ont cessé de lui témoigner.

Fourment prend la présidence, donne la parole au camarade Leveau, lequel nous fait un magnifique exposé des démarches faites par le Conseil d'administration de l'U.A.G. auprès du ministère des Pensions pour la catégorie des Aveugles. Malgré les difficultés auxquelles ils se sont heurtés, ils ne désespèrent pas avoir satisfaction.

Le camarade Fourment est désigné comme délégué de la section pour la représenter à l'Assemblée générale de notre Union les 1^{er}, 2 et 3 avril 1932. M. Satgé, membre voyant, reste notre trésorier et M. Masson, notre commissaire aux comptes. Delmas et Fourment sont délégués au Comité des Fêtes. Le mode de vote reste le même que l'année précédente.

On passe aux vœux Calmès :

« Adresse son entière confiance aux membres du Bureau et du Conseil d'administration de l'U.A.G. et les meilleurs remerciements pour leur incessant labeur, celui-ci fait avec le plus absolu désintéressement, maintenant ainsi notre belle Union et font de leur mieux pour la rendre plus prospère ;

« Adresse les meilleurs remerciements à notre président et aux camarades qui ont effectué les démarches auprès du ministère des Pensions, en vue de l'aboutissement et attribution d'une nouvelle allocation dite de « privation de liberté » et leur demande de poursuivre sans relâche les démarches jusqu'à complète réalisation.

« Les membres de la section de la Haute-Garonne, désapprouvent entièrement les camarades qui sont membres adhérents de l'Association des Mutilés des Yeux, cette Association, comme la nôtre, a le droit d'exister, mais celle-ci, d'une part, cause un grand préjudice à notre Union pour cause de sa dénomination « Les Mutilés des Yeux » qui produit auprès de l'opinion publique une regrettable confusion, dont celle-ci croit que cette Association comprend les Aveugles de guerre et, d'autre part, cette Association ne se gêne pas pour sa propagande exercée de toutes façons et de la faire au nom des Aveugles de guerre en ce qui concerne les Associations spécialisées, car notre Union nous

est très chère par ses bienfaits, les services qu'elle a rendus et qu'elle peut rendre à tous, mais surtout en ce qui concerne la défense et l'amélioration de nos pensions.

La Départementale de la Haute-Garonne demande que pour les camarades hospitalisés à leurs frais, l'article 10 ne soit pas retenu par le Trésor.

La Départementale de la Haute-Garonne renouvelle les vœux de l'année précédente pour que tous les enfants des Aveugles de guerre soient admis pupilles de la nation, quelle que soit la date de leur naissance.

Demande que le Parlement vote au plus tôt une loi assimilant les ascendants des Aveugles de guerre aux ascendants des tués à l'ennemi.

Demande que les veuves des Aveugles de guerre 100 % aient droit à pension, quelle que soit la cause du décès de leur mari et la date du mariage.

L'ordre des vœux étant épuisé, la séance est levée à 12 h. 45.

La réunion est suivie d'un déjeuner intime et c'est au milieu de la gaieté que s'est terminée cette belle journée, en se disant tous : « A l'année prochaine ! »

Le Président :

FOURMENT.

Procès-verbal de la réunion du Comité de la Section Régionale de l'Est

Le Comité de la Régionale s'est réuni à Strasbourg le 13 février 1932.

A l'ordre du jour figurait :

1° Election d'un nouveau président, en remplacement du camarade Kribs démissionnaire ;

2° Rédaction des vœux à envoyer au Bureau de l'U.A.G. en vue de l'Assemblée générale.

A l'unanimité des membres présents (Baumès, secrétaire général, Weber, trésorier, Adam, Duché, Kuster, Backert et Galbourdin), G. Petitjean a été élu président.

Les vœux ci-après ont également été adoptés à l'unanimité et seront à présenter devant les Commissions compétentes :

1° Vœu. Les Aveugles de Guerre de la Section Régionale de l'Est

émettent le vœu qu'une action énergique soit menée auprès des Commissions compétentes du Parlement, afin que le budget de 1932 matérialise leurs espoirs, font confiance au Président Scapini et lui demandent d'intervenir opportunément à la tribune de la Chambre si besoin est en faveur de l'obtention de l'indemnité dite « de liberté ».

2° Vœu. Que les ascendants des Aveugles de guerre bénéficient des mêmes avantages que les ascendants des militaires morts à la guerre.

3° Vœu. Que les orphelins et les enfants des grands mutilés qui poursuivent leurs études bénéficient, jusqu'à la fin de celles-ci, de la majoration de pension.

4° Vœu. Que les enfants des Aveugles de guerre soient Pupilles de la Nation, quelle que soit la date de leur naissance.

5° Vœu. Que les veuves des Aveugles de Guerre soient considérées comme veuves de guerre, quelle que soit la date de leur mariage, et bénéficient des mêmes droits.

6° Vœu. Considérant que la mort de chaque camarade entraîne, en plus du préjudice moral, une aggravation très sensible de la situation matérielle du foyer et, pour se prémunir des lenteurs administratives, demandent qu'à partir du jour de la mort de chaque camarade leur veuve ou leurs enfants bénéficient d'un trimestre de grâce (pension et allocation comprise) ce qui permettra aux intéressés d'attendre la délivrance de leur titre de pension ou allocation.

7° Vœu. Que les Aveugles de guerre aliénés ne soient pas considérés comme des aliénés ordinaires, puisque d'une part ils sont réformés 100 % avec article 10 pour cécité, et que, d'autre part, ils sont bénéficiaires de l'article 12 pour aliénation mentale, par conséquent, leur situation étant spéciale, leurs femmes ou leurs ascendants ou leurs tuteurs doivent toucher intégralement leur pension et allocations spéciales, à charge par eux et suivant les dispositions de l'article 118 de la loi de finances du 15 avril 1930, de rembourser dans les quinze premiers jours de chaque trimestre à l'établissement, les frais d'hospitalisation.

8° Vœu. Que le bénéfice de l'article 64 de la loi des pensions soit étendu à toutes les maladies qui, en général, découlent de la cécité et de l'inaction des Aveugles de guerre, demandent également le bénéfice des spécialités pharmaceutiques suivant le barème et la nomenclature établis par les services de l'Assistance Publique du département de la Seine.

9° Vœu. Que les bénéficiaires de l'article 64 (loi du 31 mars

1919) qui résident à la campagne et qui, par ordre de leur médecin traitant, doivent consulter un spécialiste habitant généralement la ville, bénéficient des avantages que leur confère les dispositions des articles 81 et suivants du décret du 25 octobre 1922 relatif au remboursement des frais de déplacement.

10° Vœu. Que les énuclés munis de prothèse reçoivent par an deux yeux artificiels double coque par œil énuclé.

11° Vœu. Emus par les vexations incessantes que leur adresse une certaine catégorie du public, font appel à M. le ministre de la Justice pour lui demander de faire appliquer par les tribunaux le maximum de peines ou amendes à ceux qui se rendent coupables d'hostilités à l'égard des Aveugles de guerre.

Avis divers

A vendre : Poste de T.S.F. 3 lampes, état de neuf, avec haut-parleur et casque : 500 francs.

Tandem, très bon état, roue libre : 350 francs.

Phonographe à saphir, état de neuf, avec 12 morceaux : 250 fr.

S'adresser au camarade Chapouillé, Casteljaloux (Tarn-et-Garonne).

Occasion. A vendre couteau de brossier, état de neuf.

S'adresser au camarade Courteix, 256, rue Marcadet, Paris.

A vendre : Piano Bord, palissandre rose, corde oblique. Etat neuf, prix : 2.300 francs.

S'adresser au camarade Hervoir, 127, rue de Reuilly, Paris.

Notre camarade Mansion nous fait savoir qu'il serait acheteur d'une villa de 4 ou 5 pièces, avec 500 à 1.000 mètres carrés de terrain, petite ou grande banlieue. Faire offres à M. Mansion, 357, rue de Vaugirard, Paris.

A vendre, prix avantageux, vélo-car type hors série, modèle confort, carrosserie simili-cuir, éclairage électrique, siège à ressort, dossier à ressort indépendant et réglable, servo-frein avec commande à levier, capote, rideaux et pare-brise. S'adresser à M. Tordjman, 44, avenue Bellevue, Nice (Alpes-Maritimes).

A vendre 1.500 francs, voiture à pédales (sans changement de vitesse), imitation vélo-car, carrosserie type confort, légère, rapide, éclairage à carbure.

S'adresser également à Tordjman, 44, avenue Bellevue, Nice (Alpes-Maritimes).

A vendre : Cinéma d'enfant avec films et accessoires, état de neuf, avec éclairage électrique. Prix : 150 francs. S'adresser au camarade Emile Delahaie, 4, Ruelle Tremblin, Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir).

A vendre pour raison de santé vélo-car, état de neuf, avec capote, siège sur le coffre arrière, et phares. Bonne occasion à saisir.

Pour traiter s'adresser au camarade J. Mauconduit, 8, place Carnot, Bolbec (Seine-Inférieure).

LE VÉLOCAR

Pas d'essence.	Conduite facile.
Pas d'impôt.	Stabilité parfaite.

Pour tous renseignements, s'adresser au camarade Lamerand, 47, boulevard de Ménilmontant, Paris.

La Maison Postel (Epicerie fine, mercerie, primeurs, crèmerie), avenue de Paris, Franceville-Plage (Calvados), ancienne maison Dethans, informe les Aveugles de guerre et leurs familles devant séjourner dans les pavillons qu'elle leur accorde une remise de 5 % et livre à domicile. Accepte toutes commandes par lettre pour livraison jour d'arrivée. Casse-croûte à toute heure et peut sur demande préparer à manger.

A vendre : deux bicyclettes de dame accouplées, en très bon état avec tous les accessoires.

S'adresser au camarade Boulanger (Camille), Vallerois-le-Bois (Haute-Saône).

Notre camarade Edmond Casdagne nous informe qu'il peut fournir, à ses camarades et aux lecteurs du Bulletin, des vins de Champagne aux meilleures conditions, à savoir :

Champagne carte blanche (demi-sec), à 8 fr. 50 la bouteille.

Champagne carte d'or (sec), à 13 francs la bouteille.

Champagne carte d'or (extra quality), à 15 francs la bouteille.

Ces champagnes se livrent également en demi-bouteilles à : 5 fr. 25, 7 fr. 75 et 8 fr. 75 la demi-bouteille.

Franco d'emballage, par caisses de 25 ou 30 bouteilles, port et régie en sus, départ Epernay, paiements à trente jours (champagne Paul de Marcy à Reims).

Adresser commandes à M. Casdagne, Grande-Rue, Montigny-sur-Loing (Seine-et-Marne).

Gaillac mousseux champagnisé. Prix courant.

Château Sainte-Cécile (carte blanche), la bouteille : 7 fr. 25 ; la 1/2 bouteille : 5 fr. 50.

Comte de Bordchamp (carte d'or), la bouteille : 7 fr. 25 ; la 1/2 bouteille : 5 fr. 50.

Château Sainte-Cécile (grand rosé mousseux), la bouteille : 7 fr. 75 ; la 1/2 bouteille : 5 fr. 75.

Château Sainte-Cécile (cuvée réservée), la bouteille : 8 fr. 25 ; la 1/2 bouteille : 6 francs.

Dans chaque qualité, livraison en sec, demi-sec ou doux, au gré du client.

Franco d'emballage gare départ, en caisse de 25 bouteilles. Droit de régie en sus. Supplément de 4 francs par emballage en caisse de 12 bouteilles ou 24 bouteilles.

Paieement en nos traites, les 15 et fin de chaque mois.

S'adresser au camarade Jules Cancé, boulevard Gambetta, Gaillac (Tarn).

La Maison Pescheur, optique médicale, 27, rue de Bruxelles, Paris, nous fait savoir qu'elle consent aux membres de notre Association et à leurs familles une réduction de 15 % sur la fourniture de lunetterie, et 10 % sur la photographie.

M. Laporte, 17, impasse du Moulin-Vert, Paris, nous fait savoir qu'il désirerait servir de guide à un Aveugle de guerre. S'adresser directement à M. Laporte, 17, impasse du Moulin-Vert, Paris (14^e).

Notre camarade Larue (Louis), Aveugle de guerre, à Larocheport, par Nolay (Côte-d'Or), porte à la connaissance de ses camarades que son gendre, viticulteur-pépiniériste, serait vendeur de plants de vigne, greffés, racinés, en aligotés (blanc ordinaire), pinots blancs (vins fins), direct blanc, au prix de 45 francs le cent.

Greffons sur demande, greffage à façon et sur commande.
Pour la Côte-d'Or, rendu franco de port.

S'adresser au camarade Larue, à Larocheport, par Nolay (Côte-d'Or).



TABLEAU D'HONNEUR

IZAAC, président honoraire.
BOURGUIGNON, secrétaire général honoraire.
FAVRET, secrétaire général honoraire.
CONAN, secrétaire général honoraire.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : SCAPINI ; Vice-Présidents : FAVRET, LAUTÉ, LEVEAU.
Secrétaire général : AMBLARD.
Trésorier : Gaston L'EVESQUE.
Membres : ANTOINE, ARNAULT, BARDOUX, BERTRAND, BLONCOURT, BOIS, CABASSON,
CONAN, COURTEIX, DERUNDER, FAUVEL, GRILLET, GUILLAM, IZAAC, LAFFARGUE,
LAGARDE, MALGAT, MULLER, NICOLAI, NOIREAUX, PETITJEAN, ROBERT (Maurice),
ROY (Georges), SATGÉ.

COMITÉ D'ACTION

M. FRANÇOIS-MARSAL, Président d'honneur ;
M. le baron DE TRAVERSAY, Président ;
Mlle ARBEL, Vice-Présidente honoraire.
M. Oscar BLOCH, Secrétaire ;
M. AUTERBE, Sous-Directeur à la Compagnie « L'Union » ;
Mme DU BOS ;
Mme BROQUIN ;
M. Marcel BLOCH ;
d. CHEPPER ;
M. Pierre CHÉROT ;
Mme CHEVALIER ;
Mme CONTAMIN ;
Mme Francis DE CROISSET ;
Mlle JALAGUIER ;
Mlle d'HERBEMONT ;
Mme HENRI ;
Mme KALT ;
Mme L'EVESQUE ;
Mme LÉVY-WEISS ;
M. MAYER ;
Mme MAYER ;
Mme MUS ;
M. PASCAL ;
M. le colonel DE TRAVERSAY.

Liste des Donateurs

Mme Barnet Lyon, La Haye, 100 fr. — M. Rémy Delaroière, Saultain (Nord), 100 fr. — Mme Granier, Crépy-en-Valois (Oise), 25 fr. — Société Avignonnaise d'Electricité, 50 fr. — Mme Eichens, Beaumesnil (Eure), 30 fr. — M. le docteur Potelet, Paris (montant de son allocation d'ancien combattant), 500 fr. — Mlle de Poulpiquet de Brescanvel, Brest, 20 fr. — Mme Vve Albert Barré, Chalons-sur-Marne, 200 fr. — M. Simon Zagdoun, Le Caire, 300 fr. — M. le Consul de France au Caire, 200 fr. — Lycée Lakanal, Sceaux (Seine), 100 fr. — Mme Gendrot, Aulnay-sous-Bois (Seine-et-Oise), 50 fr. — Mme Coquerelle, Epinay-sur-Seine, 150 fr. — M. Léon Weil, Paris, 300 fr. — Mme Foucault de Chaussy, Paris, 50 fr. — M. Gerber, Metz, 40 fr. — Ecole Normale d'Institutrices, Digne, 10 fr. — M. Suleaux, Lestocq-les-Monsures (Oise), 100 fr. — Lycée de garçons de Toulon, 400 fr. — Mme et Mlle Veyssière, Paris, 40 fr. — Crédit Foncier de France, 1.000 fr. — Mme Albert Ancelle, Paris, 10 fr. — Le Personnel et les Elèves du Lycée Emile-Loubet, Valence, 30 fr. — Mme Preneux, La Demi-Lune (Rhône), en souvenir de son fils Olivier, 25 fr. — M. A. Laurent, Bruxelles, 100 fr. — M. Millet, Paris, 10 fr. — M. Calberac, Castres, 15 fr. — Divers : 2.467 fr. 50.

Dons avec affectation spéciale pour la création de la "Maison des Aveugles de Guerre"

Commune de Neuilly-en-Thelle (Oise), 50 fr. — Mlle de Mairdreville, Vichy, 100 fr. — M. Roger Clinchant, Paris, 100 fr. — Commune d'Ain-Beda (Constantine), 100 fr. — Commune d'Oued Athmenia (Constantine), 50 fr. — Le camarade Munch, 5 fr. — Ville de Marle (Aisne), 50 francs.